

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 15 octobre 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 19, rue Eelchesgewan à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 21 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'au jeudi 24 octobre 2024 à 18.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue Eelchesgewan, du côté impair, sur le tronçon longeant la maison numéro 19, sur une longueur de 6 mètres.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18



Contournement obligatoire (D,2)

Du mercredi 16 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'au samedi 19 octobre 2024 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, les piétons et les conducteurs de véhicules circulant au chemin piétonnier entre la rue de la Gare et la rue Belle-Vue, sur le tronçon longeant la maison numéro 19, rue Eelchesgewan, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2



Leudelange, le 15 octobre 2024.

Le Secrétaire,

Marc Thill

Le Bourgmestre,

Lou Linster

